

**Réponses du FEÉ aux engagements  
de la séance de travail en date du 8 février 2011**

**Origine :** Engagements de la séance de travail en date du 8 février 2011

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Thème :** Programmes de rénovation éconergétique du FEÉ (PC420 et PFS120)

**Référence :** Évaluation de programmes – PC420 et PFS120 – FEÉ, pages xii à xiv

**Question :**

- 1.1 Veuillez expliquer qu'aucune recommandation ne porte sur un réajustement des économies d'énergie passées et futures associées au PC420 et au PFS120, malgré le constat d'évaluation portant sur une réduction des économies de l'échantillon (page xii).

**Réponse :**

Effectivement, la réduction de 7,5 % des économies de l'échantillon ne fait l'objet d'aucune recommandation quand au réajustement des économies passées et futures. Il s'agit bien d'un facteur d'ajustement de la surestimation des économies de certains dossiers, mesuré à partir des économies passées. Les économies nettes base client du tableau 2 de la page xiii et du tableau 15 de la page 56 en tiennent d'ailleurs compte. Toutefois, l'objectif premier de cette évaluation n'était pas de réajuster les économies d'énergie passées. Elle visait plutôt à évaluer si les calculs d'économies d'énergie effectués par le FEÉ étaient exacts et précis, à évaluer et mesurer les erreurs commises, à identifier leur source et à proposer des correctifs, si nécessaire.

Jusqu'à présent, les correctifs identifiés suite à une évaluation ont uniquement été appliqués au dossier en cours ou aux dossiers subséquents. Dans un souci d'efficacité réglementaire, les ajustements qui découlent des évaluations des programmes ont été intégrés de manière prospective aux plans d'action du FEÉ. Un ajustement rétroactif, positif ou négatif, entraînerait une réouverture des plans d'action et des rapports annuels antérieurement approuvés par la Régie de l'énergie.

Ainsi, le FEÉ considère que les recommandations émises dans le cadre des évaluations des programmes doivent continuer de s'intégrer dans l'élaboration des plans d'action futurs, lorsque retenues.

Cependant, en ce qui concerne les économies futures des programmes PC420 et PFS120, on ne peut présumer des erreurs éventuelles qui pourraient être

commises dans le traitement des dossiers des participants. Il faut d'ailleurs noter que trois des quatre dossiers responsables de l'écart global relevé sont issus d'une problématique commune, soit le calcul des économies reliées aux mesures d'étanchéité à l'air, et que cette problématique devrait être résolue dès le début de l'année tarifaire 2011-2012 avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle méthode de calcul des économies reliées aux mesures d'étanchéité à l'air telle qu'indiquée dans la grille de suivi des recommandations. Il n'est donc pas pertinent d'appliquer ce facteur de réduction des économies de l'échantillon de 7,5 % aux économies futures de ces programmes.

**Société en commandite Gaz Métro**  
**Examen administratif 2011 des rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ**  
**de Gaz Métro et du FEÉ**

---

**Thème :** Programmes de rénovation éconergétique du FEÉ (PC420 et PFS120)

**Référence :** Évaluation de programmes – PC420 et PFS120 – FEÉ, page 2

**Question :**

- 2.1 Fournir, par année, le nombre de participants du secteur affaires et du secteur sociocommunautaire ayant bénéficié du maximum d'aide financière disponible (40 000 \$ ou 100 000 \$, selon le cas).

**Réponse :**

Nombre de participants ayant bénéficié du maximum d'aide financière prévu par les programmes.

	PROGRAMME AFFAIRES (PC 420)		PROGRAMME SOCIOCOMM. (PFS 120)
	Maximum atteint 40 000 \$	Maximum atteint 100 000 \$	Maximum atteint 100 000 \$
2005-2006	0	0	0
2006-2007	0	1	0
2007-2008	0	0	0
2008-2009	0	1	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**Examen administratif 2011 des rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ  
de Gaz Métro et du FEÉ**

**Thème :** Programmes de rénovation éconergétique du FEÉ (PC420 et PFS120)

**Référence :** Évaluation de programmes – PC420 et PFS120 – FEÉ, page 43

**Question :**

- 3.1** En tenant compte des coûts totaux du programme, des économies d'énergie qui y sont associées et du coût d'une approche par mesurage, produire l'analyse coût/bénéfice (sommaire) ayant permis d'écarter une telle approche.

**Réponse :**

L'approche par mesurage pour l'évaluation de l'impact énergétique a été écartée pour une question de faisabilité et de coûts. En effet, il était impossible de choisir une approche par mesurage dans le cadre de la présente évaluation puisque les mesures étaient déjà toutes implantées chez les participants, rendant le mesurage avant travaux impossible à réaliser. À cela, s'ajoute la problématique de l'hétérogénéité des clientèles ciblées par les programmes. On y retrouve notamment des bâtiments résidentiels de quatre logements, des écoles, des hôpitaux, des petits commerces et des industries. Un nombre élevé de sites de mesurage serait donc requis afin d'obtenir un échantillon statistiquement représentatif. Sur le plan des coûts, voici une analyse coût/bénéfice sommaire (les données utilisées sont des données moyennes pour les deux programmes) :

Coût		
Aide financière moyenne par participant :	7 246 \$	
Économie moyenne par participant :	8 949 m <sup>3</sup>	
Coût d'une approche par mesurage :	20 000 \$ à 60 000 \$	Selon le bâtiment
Nombre de sites requis :	minimum de 60	Pour de tenir compte de la diversité des bâtiments et des mesures implantées
<b>Coût total de l'approche par mesurage :</b>	<b>1 200 000 \$ à 3 600 000 \$</b>	

Bénéfices		
Correction hypothétique maximale des aides financières versées en trop si le mesurage démontrait une surestimation des économies de 20 % (basé sur les économies totales des participants pour le période d'évaluation) :	358 210 \$	
<b>Bénéfice total :</b>	<b>358 210 \$</b>	

**Examen administratif 2011 des rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ  
de Gaz Métro et du FEÉ**

---

**Thème :** Programmes de rénovation éconergétique du FEÉ (PC420 et PFS120)

**Références :** Évaluation de programmes – PC420 et PFS120 – FEÉ, page 52, tableau 12  
Idem, annexe C (rapport détaillé Éconoler), page A-69

**Préambule :**

Le tableau 12 récapitule les dossiers ayant nécessité des corrections de la part de l'évaluateur : le dossier # 30 présente des économies originales de 39 157 m<sup>3</sup> et des économies corrigées de 19 410 m<sup>3</sup>. L'écart est donc de (14 784 m<sup>3</sup>). L'annexe C présente le détail du calcul de la note globale de 4,5/5 accordée par l'évaluateur au dossier #30 – Champlain. Ce calcul tient compte des paramètres d'évaluation « Caractéristiques initiales de l'équipement existant disponibles et précises » et « Caractéristiques finales de la mesure disponibles et précises », tous deux notés à 2/5 (A) et présentant une pondération de 5 (B) chacun, pour une note totale (A\*B), selon ce rapport, de 20.

**Question :**

- 4.1 Confirmer que l'écart entre les économies calculées et corrigées du dossier #30 sont de (14 784 m<sup>3</sup>). Sinon, présenter un tableau révisé tenant compte du nouvel écart et élaborer sur l'impact de ce changement sur le calcul des économies nettes des programmes.

**Réponse :**

L'écart entre les économies calculées et corrigées du dossier #30 est bien de 14 784 m<sup>3</sup>. C'est l'économie calculée de 39 157 m<sup>3</sup> qui est erronée. La bonne valeur est 34 185 m<sup>3</sup>. Le tableau 7 de la page 8 du rapport d'évaluation a été révisé. L'écart restant le même (14 784 m<sup>3</sup>), le changement apporté aux économies calculées du dossier #30 n'a pas d'impact sur le calcul des économies nettes des programmes.

**Question :**

- 4.2 Confirmer que la note totale des 2 paramètres d'évaluation du dossier #30 – Champlain, est de 20. Sinon, présenter pour ce dossier une note globale révisée tenant compte des nouvelles notes totales pour ces deux paramètres d'évaluation et élaborer sur l'impact de ce changement sur le calcul des économies nettes des programmes.

**Réponse :**

Les notes aux paramètres d'évaluation *Caractéristiques initiales de l'équipement existant disponibles et précises* et *Caractéristiques finales de la mesure disponibles et précises* ne sont pas de 20, mais bien de 10. Une erreur s'est

glissée lors de la transcription des résultats dans la fiche de la page A-69. Ainsi, la page A-69 du rapport d'Econoler a été révisée. La note globale est donc de 3,6 et non de 4,5. Puisque l'erreur a seulement été commise dans la transcription de la fiche et que les calculs ont été effectués avec la bonne note de 3,6, cela n'a pas d'impact sur les notes globales moyennes des figures 5, 6 et 7 présentées aux pages 28, 29 et 30 de l'annexe C du rapport d'évaluation, ni sur le calcul des économies nettes des programmes.